

## A Calendrier

### FORMATIONS VOLTA

Nous organisons ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

#### Toutes les provinces

BA4 personnes averties

BA5 personnes expérimentées

Câblage structuré

Détection incendie selon NBN S21-100

Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension

VCA Formation de base (examen à l'écran)

VCA Formation de base (examen lu possible à la demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

#### Toutes les provinces

Batteries domestiques et PV - couplage au réseau

Bornes de rechargement - les chaînons manquants

BT Calcul des courants de court-circuit

BT Coordination des dispositifs de protection

BT Dimensionnement des câbles et conducteurs

BT Protection contre les surintensités

BT schémas de liaison à la terre

Instructeur d'entreprise (base)

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

L'éclairage LED de la conception à l'installation

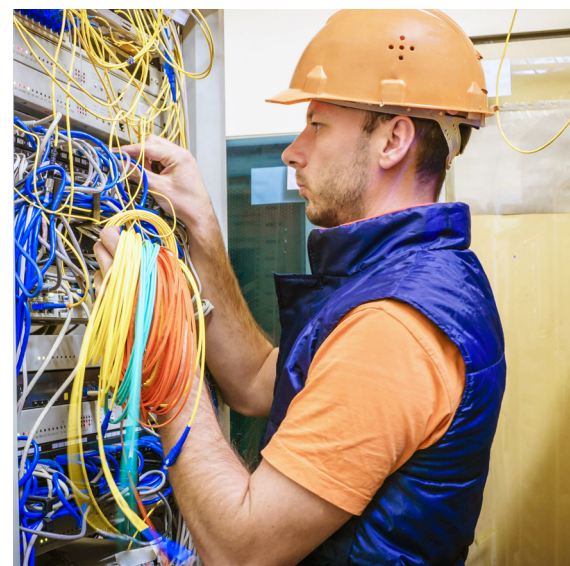
Technologies innovantes

Travailler ergonomiquement pour les électriciens



Étudier où vous voulez, quand vous voulez et à votre propre rythme ?

C'est maintenant possible grâce à l'e-learning de Volta !



## A Travailler ergonomiquement pour les électriciens

Cette formation cible le bien-être physique des participants. L'importance de l'ergonomie ne peut être sous-estimée.

Durant cette formation, nous allons approfondir l'identification des méthodes de travail inadaptées et la limitation des contraintes dorsales par l'utilisation d'une technique appropriée.

L'objectif de cette formation est que les travailleurs :

- connaissent l'importance de l'ergonomie sur leur poste de travail,
- aient conscience du risque de contraintes dorsales sur leur poste de travail et soient en mesure d'adapter la méthode de travail le cas échéant,
- soient encouragés à soulever le moins possible de charges et à utiliser les outils appropriés,
- puissent mettre en œuvre la technique de levage correcte,
- connaissent les points difficiles sur le lieu de travail et adaptent leur méthode de travail lorsque cela est possible.

De plus amples informations sur les dates, les conditions et le contenu de l'atelier

'Travailler ergonomiquement pour les électriciens' sont disponibles dans la brochure numérique sur notre site web.

## B Congé-éducation payé

Vous désirez vous former tout en travaillant ? C'est possible grâce au congé-éducation payé !

Ce système vous permet de vous former tout en percevant une indemnité. Vous recevez des congés normalement rémunérés pour des formations suivies pendant ou après vos heures de travail (cours de promotion sociale, cours de langues, formations orientées métier, par exemple). Ces congés sont payés par votre employeur aux échéances habituelles.

La rémunération brute prise en compte est plafonnée à 3.047 euros (année scolaire 2021-2022). Et l'employeur, de son côté, peut obtenir le remboursement de ces heures de formation. Les formations professionnelles et les formations générales sont éligibles et ne doivent pas obligatoirement avoir de lien direct avec votre travail. Mentionnez à votre employeur l'existence du congé-éducation payé et invitez-le à prendre contact avec les conseillers de Bruxelles Economie Emploi (Cellule congé-éducation payé) à Bruxelles ou du Forem en Wallonie.

#### Plus d'infos

- Wallonie : [leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html](http://leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html)
- Bruxelles : [economie-emploi.brussels/conge-education-paye](http://economie-emploi.brussels/conge-education-paye)

## Contacteur Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année : [fbz-fse@volta-org.be](mailto:fbz-fse@volta-org.be) ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectorielle : [pensioen.pension@volta-org.be](mailto:pensioen.pension@volta-org.be) ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement : [info@volta-org.be](mailto:info@volta-org.be) ou 02 476 16 76.

Pour des questions techniques ou sur la réglementation : [sat@volta-org.be](mailto:sat@volta-org.be) ou 02 476 16 76.

Volta vzw-asbl  
Avenue du Marly 15/8  
1120 Bruxelles

Tel 02 476 16 76  
[info@volta-org.be](mailto:info@volta-org.be)  
[www.volta-org.be](http://www.volta-org.be)

TVA : BE0457 209 993  
RPM Bruxelles

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
GARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIEK

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
GARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIEK

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



# 13 watt

JUIN  
2023

Les dernières nouvelles du secteur de l'électronique pour les travailleurs

## B Frais de garderie

Volta fse rembourse les frais de garde d'enfant(s) à condition qu'au moment où vous engagez les frais, vous relevez de la sous-commission paritaire des électriciens (SCP 149.01).

#### De quels montants s'agit-il ?

Pour les années de garde 2020 et 2021, le remboursement est de **3 euros par jour/par enfant** avec un maximum de 300 euros par an/par enfant pour la garde d'enfants jusqu'à 3 ans dans un milieu d'accueil agréé par Kind en Gezin ou l'Office de la Naissance et l'Enfance.

Pour les années de garde 2022, 2023 et 2024 le remboursement est de **4 euros par jour/par enfant** avec un maximum de 400 euros par an/par enfant pour la garde d'enfants jusqu'à 3 ans dans un milieu d'accueil agréé par Kind en Gezin ou l'Office de la Naissance et l'Enfance et jusqu'à 14 ans dans le cadre d'un accueil extrascolaire avant et après l'école assuré par

une administration publique. Le remboursement est effectué sur la base de l'attestation fiscale. L'indemnité complémentaire doit également être déclarée à l'impôt suivant la perception du revenu. Vous pouvez demander cette allocation en utilisant le formulaire sur notre site web. Cette demande peut même être faite rétroactivement jusqu'à l'année de garde 2020 incluse !



## Avant-propos

Chers lecteurs,

Dans cette édition, nous vous expliquons volontiers comment vous faire rembourser les frais de garde d'enfants (avec effet rétroactif jusqu'en 2020, qui plus est !) et Frank De Block nous parle de son expérience avec l'application My Volta, dans lequel, le CV formation - le module qui retrace vos formations et compétences - est à nouveau disponible. De plus, nous examinons de plus près les risques d'un mauvais éclairage LED, et grâce à Watt's Up et à l'Electroclub, vous pouvez faire découvrir à vos enfants le monde merveilleux de la technologie, dans lequel vous vous engagez tous les jours. Bref, de nouvelles informations pour vous tenir 'au courant' !

Bonne lecture.  
Peter Claeys,  
Directeur de Volta



**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
GARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIEK



## Un utilisateur de My Volta témoigne

My Volta est l'espace privé, bien pratique, de notre site web sur lequel vous pouvez notamment consulter votre CV Formation. Mais plutôt que d'en énumérer une énième fois les avantages, nous préférons laisser la parole à un utilisateur.

Frank De Block (59 ans) travaille dans le département construction de panneaux chez Alfa Engineering Projects. Cette entreprise fabrique principalement des tableaux de commande électriques pour des applications industrielles ainsi que pour des bornes de rechargement et des panneaux solaires. « J'ai découvert l'espace privé My Volta grâce aux journées de formation pour les délégués syndicaux que Volta organise régulièrement. Durant celles-ci, nous sommes informés du fonctionnement sectoriel de Volta : avantages complémentaires, primes, formations, pension complémentaire, My fse (anciennement My Volta), etc. Et depuis près d'un an, il y a également l'espace privé My Volta sur leur site internet. J'ai donc probablement été l'un des premiers utilisateurs. » En ce qui concerne les avantages de My Volta, Frank n'a pas besoin de réfléchir longtemps. « La digitalisation est de toute façon devenue

incontournable dans la société actuelle », explique-t-il. « Le grand avantage est que l'information devient ainsi accessible à tous ceux qui en ont besoin. Il en va de même pour My Volta : des informations utiles y sont partagées avec tous les acteurs de notre secteur. » « Un autre avantage, non négligeable, est que l'espace est toujours à jour : dès qu'il y a le moindre changement dans les documents, on reçoit une notification en tant qu'utilisateur. C'est pratique, car on n'a pas besoin de consulter constamment My Volta pour être au courant d'éventuels changements. » « J'aimerais également souligner la facilité d'utilisation. On peut retrouver dans cet espace privé, toutes les informations possibles concernant les formations, l'e-learning, les indemnités, les réglementations, les aménagements de fin de carrière, etc. On peut également y introduire et y compléter son CV Formation, et s'inscrire aux formations organisées par Volta - un must dans un monde qui évolue aussi rapidement ! En outre, des améliorations et des nouveautés supplémentaires sont constamment mises en œuvre. Par exemple, on peut désormais se connecter via itsme®, ce qui améliore encore davantage la facilité d'utilisation. »

## Les enfants et la technique se rencontrent grâce à Watt's Up et Electroclub

Envie de faire découvrir à votre enfant le monde dans lequel vous évoluez professionnellement chaque jour ? Watt's Up et Electroclub sont alors l'occasion idéale.

Sur le site [www.electroclub.be](http://www.electroclub.be), les enfants de 10 à 14 ans peuvent découvrir toutes sortes de jeux, d'expériences, d'histoires, de vidéo's, ... qui ont trait à l'électricité : les bases, les professions, les domaines d'études possibles, etc. Pas de soucis si votre enfant a plus de 14 ans : il y a [wattsup.be](http://wattsup.be), avec des vidéos, des histoires et des informations sur les professions et les formations. En outre, le magazine Watt's Up est publié deux fois par an et envoyé à toutes les écoles d'électrotechnique et à tous les centres de formation.



## Les risques d'un mauvais éclairage LED

La qualité est un droit fondamental, et ce n'est pas sans raison : en effet, des produits et/ou des performances inférieurs aux normes peuvent présenter des risques pour la sécurité et avoir des conséquences fâcheuses pour la santé.

Prenons l'exemple de l'éclairage LED. Il est beaucoup plus économe en énergie que les éclairages conventionnels tels que les éclairages à incandescence, fluorescents ou halogènes. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement et le porte-monnaie, bien sûr, mais il y a aussi un risque. Et cela est principalement dû au fait que nous ne connaissons pas encore les effets de l'éclairage LED aussi bien que ceux de l'éclairage incandescent, fluoescence ou halogène. Mais cette situation évolue de plus en plus.

### Conséquences désagréables

La principale constatation est que l'éclairage LED réagit beaucoup plus rapidement aux variations directes (et même infimes) du courant et donc au rendement lumineux. C'est parfois souhaité - par exemple, dans le cas de la transmission de données par le biais d'impulsions lumineuses modulées - mais souvent, cette luminosité ou cette distribution spectrale changeante peut avoir des conséquences gênantes et préjudiciables pour l'observateur. Même s'il s'agit d'une vitesse de quelques nanosecondes et qu'elle est donc presque imperceptible, elle peut encore affecter le corps de manière inconsciente. Cela se manifeste généralement sous forme d'irritation, mais peut également entraîner de la fatigue, des maux de tête et même des crises d'épilepsie chez les personnes qui y sont sujettes.

### Trois types d'effets indésirables

Les fréquences indésirables sont parfois appelées Temporal Light Artefacts ou TLA. Ces effets stroboscopiques ne sont pas évidents à décrire et à quantifier, mais cela a changé avec l'introduction de la Mesure de la visibilité stroboscopique (SVM, Stroboscopic Visibility Measure). Au total, il y a trois TLA. Il y a le **scintillement** dans le spectre entre 0,3 et

80 Hz, pour lequel le règlement Single Lighting Regulation (SLR) a fixé une condition limite pour les fabricants. Cette "PstLM ou Short Term Perceptibility for Light Modulation" ne peut pas être supérieure à 1. Une exception s'applique aux éclairages extérieurs et aux applications industrielles dont l'IRC (indice de rendu des couleurs) est inférieur ou égal à 80.

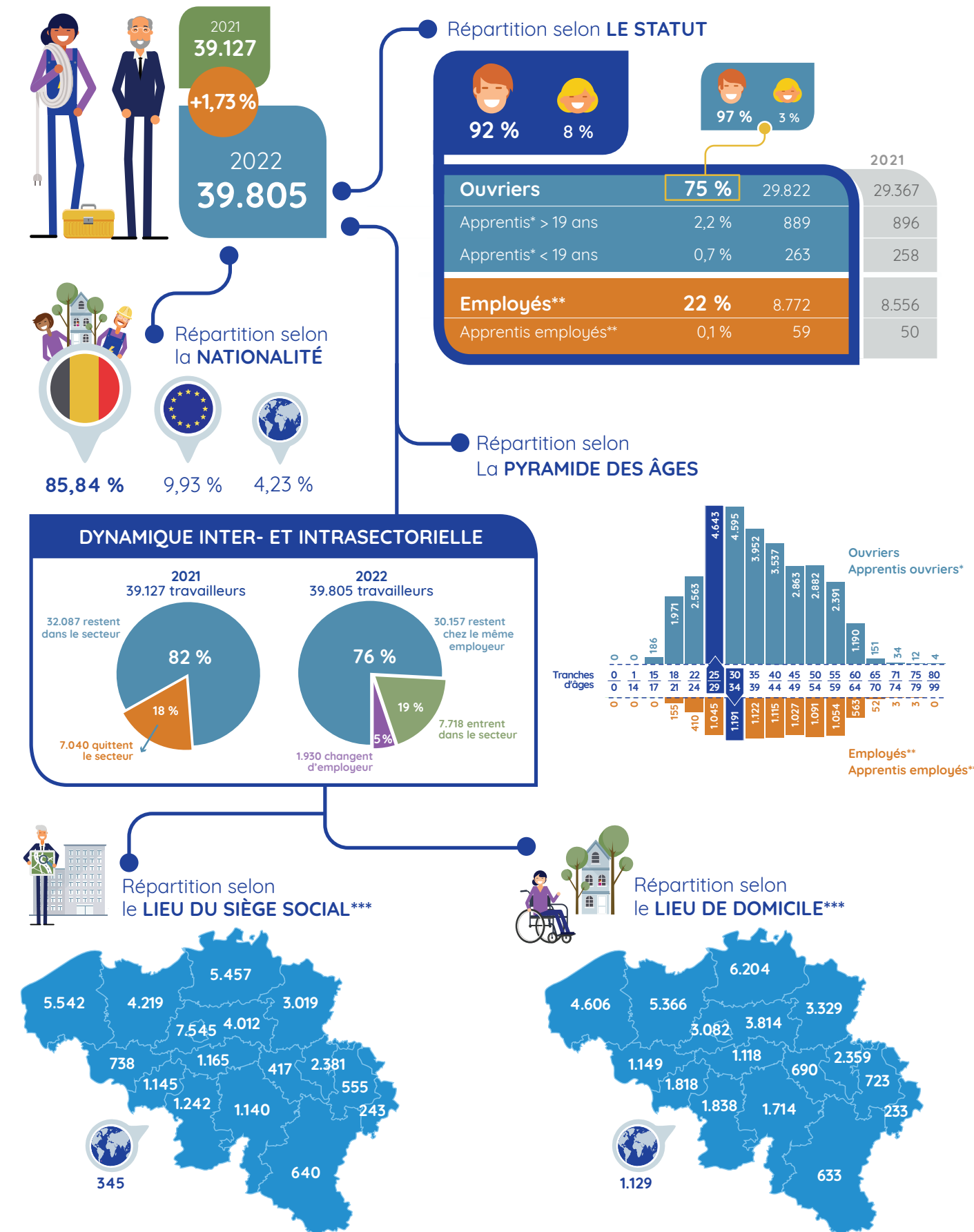
Dans le cas d'une fréquence comprise entre 80 et 2000 Hz, on parle d'**effet stroboscopique**. Pour le définir, la nouvelle méthode de mesure Stroboscopic Visibility Measure (SVM) a été développée et établie. Des valeurs limites ont également été déterminées par Eco-design : cette SVM doit être inférieure à 0,9 et, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, inférieure à 0,4. Enfin, dans le troisième cas - au-dessus de 2000 Hz -, on parle d'**effet de réseau fantôme ou ghosting**.

### Responsabilité du fabricant

L'éclairage LED, grâce à son efficacité énergétique, est un atout pour les factures d'électricité et pour l'environnement, comme nous l'avons mentionné plus haut. Mais cela n'enlève rien au fait qu'il doit respecter des règles de qualité. La responsabilité en incombe au fabricant : il garantit la qualité de l'éclairage LED et l'effet de scintillement et stroboscopique. Cet effet est vérifié en laboratoire selon les valeurs indiquées ci-dessus. Toutefois, cela ne signifie pas que les fabricants sont impuissants. Au contraire, car **dans la pratique, il existe déjà sur le marché des appareils de mesure du scintillement** qui peuvent enregistrer la Stroboscopic Visibility Measure (SVM) ou la Short Term Perceptibility for Light Modulation (PstLM). Les fabricants disposent ainsi d'un outil pratique pour obtenir une indication du scintillement et/ou de l'effet stroboscopique (le cas échéant) de leurs sources lumineuses et procéder aux ajustements nécessaires.



## PHOTO SECTORIELLE 2022 LES TRAVAILLEURS



\* Les apprentis sont les personnes qui, dans le cadre d'une formation en alternance, d'un stage ordinaire ou d'une convention d'immersion professionnelle, sont liées à un employeur par un contrat rémunéré et sous certaines conditions (dont les 6 conditions de la formation en alternance).  
 \*\* Pour les employés et apprentis employés, il ne s'agit que des travailleurs de la CP 201.  
 \*\*\* Répartition par : province en Flandre, bassin E.F.E. en Wallonie, région de Bruxelles-Capitale et Cantons de l'Est.